ASIGOS Comité de direction

PROCES-VERBAL No 8

Législature 2021 - 2026

de la séance du 29 juin 2022, 08.00 h.,
à Castelmont à Prilly

Présents :	Mme	Rebecca JOLY, conseillère municipale, Prilly
	Mme	Nathalie SCHÖNI, conseillère municipale, Jouxtens-Mézery
	M.	Luigi MANCINI, conseiller municipal, Romanel-sur-Lausanne
	Mme	Sandra CACCIA, boursière commune de Romanel-sur-Lausanne
	M.	Jean-Marc ETTER, boursier commune de Prilly
	M.	Christian MATILE, boursier commune de Jouxtens-Mézery
Secrétaire :	Mme	Eliane CARNEVALE

Mme la Présidente Rebecca JOLY souhaite la bienvenue et rappelle que nous participons à une séance de travail sur le budget 2023 en prenant toutefois des décisions de principe après discussions. Il s'agit en aucun cas d'adopter le budget final aujourd'hui. Comme déjà évoqué le 16 juin dernier, une séance d'information avec la COGEF est aussi à prévoir.

M. Jean-Marc ETTER a envoyé hier par courriel le projet de budget, la participation des communes, dont il donne une version très légèrement corrigée ce matin et les principes et règles comptables retenus. Il se réfère à ce dernier document (annexé à ce procès-verbal) pour expliquer les principales raisons pour lesquelles il est très difficile d'intégrer le primaire. Il avertit que le budget 2023 ne sera pas impeccable mais que tout est mis en œuvre pour faire au mieux et progresser pour le futur.

Les principes généraux et règles comptables sont passés en revue :

- Point 4 : Mme Rebecca JOLY demande des informations plus détaillées sur les trois cercles évoqués. M. Jean-Marc ETTER explique qu'il s'agit de la partie associations intercommunales puis des directeurs d'établissements avec tous les budgets qu'ils maîtrisent et enfin des personnes chargées des bâtiments et des RH.

  Les tâches scolaires communales ne sont pas comprises. Une longue discussion s'engage à ce sujet où chacun donne son avis, parle de ses expériences dans sa propre commune, ce qui a été fait jusqu'à maintenant et comment il envisage la future organisation.

  Les questions fusent : mise en place d'un cahier des charges, combien de temps prennent ces tâches, qui et où cela se ferait, etc. Mme Rebecca JOLY explique qu'à Prilly les tâches scolaires communales du primaire sont déjà

effectuées par la commune depuis 2 ans ce qui permet certainement de déjà fournir des chiffres. Mme Sandra CACCIA observe que les principes diffèrent dans chaque commune. La question des devoirs surveillés déjà longuement débattue lors de la séance du 16 juin est encore largement examinée.

M. Luigi MANCINI relève que le 16 juin (point 5, pages 3 et 4 du procès-verbal) une décision de principe d'engager une personne à 50 % a été prise et que des propositions ont été faites. Nouveau débat : Mme Sandra CACCIA dit qu'il n'y a pas de possibilité à Romanel-sur-Lausanne pour un engagement. Mme Nathalie SCHÖNI répète qu'à Jouxtens-Mézery une opportunité serait envisageable à 40 %, à voir selon conditions de salaire et cahier des charges.

Concernant celui-ci, une nouvelle longue discussion a lieu afin de définir et décider quelles tâches seront attribuées. En conclusion, tout pris en considération, un poste à 60 % paraît adéquat. Une estimation du coût du salaire auprès des RH sera demandé et une ligne sera portée au budget au niveau CODIR puisque la personne travaillera pour l'ASIGOS pour le primaire et le secondaire.

- Point 6b : M. Christian MATILE relève que cela concerne Romanel.

- Point 6e : il déclare qu'une décision fondamentale doit être prise de savoir si l'on transfère le bâtiment communal de Jouxtens.

Examen du budget 2023

M. Jean-Marc ETTER explique comment il a établi ce budget structuré puis propose de passer les comptes en revue.

10	Autorités : Conseil intercommunal et CODIR	
20	Comptabilité générale : tout ce qui est intérêts et participation des communes	
50	Administration :	5010 directions des écoles
		5100 mobilier et coûts liés aux élèves
		5120 coûts des bâtiments de Prilly
		5160 coûts des bâtiments de Jouxtens-Mézery
		5180 coûts des bâtiments de Romanel-sur-Lausanne
5200 et 5210	Concerne le secondaire, était déjà dans l'ASIGOS	

53 à 57 Enseignement spécialisé et camps et colonies : budget établi avec MM. les directeurs d'établissements. Précisions à apporter concernant les camps primaires peut-être sous-évalués.

Examen compte par compte :

1010 Conseil intercommunal : fonctionnement habituel.

1020 Secrétariat du CODIR : suite aux discussions ci-dessus, ajouter un poste à 60 %.

1030 Conseil d'établissements : prévoir CHF 2'000.00 pour le secrétariat.

2000 3185 Honoraires : M. J.-M. ETTER explique comment il a calculé ces montants qu'il estime au plus juste. Il manque notamment les coûts d'intendance de Jouxtens. Il prévoit des chiffres plus maîtrisés en 2024.

3123 Intérêts : il est parti du principe que les bâtiments sont transférés le 1er janvier 2023 ; il a compté les amortissements en plein pour toute l'année. Il a bien sûr tenu compte des hausses qui surviennent et des renouvellements prochains. Il arrive sur un taux moyen du portefeuille de 2 %

5000 3185.010 Honoraires - secrétariat : augmentation en raison du passage des pouvoirs entre un départ et une arrivée. La question de la liste des tâches scolaires revenant aux communes est de nouveau sur la table et une discussion s'en suit : il faut tout faire pour que cette liste soit établie au plus vite.

5010 3011 et 3185.010 : quelques informations données par M. Jean-Marc ETTER avec toujours la même question des tâches liées au futur engagement, ici en lien avec la convention cantonale de CHF 30'000.-. Mme Rebecca JOLY voit M. Sylvain CORDAY lundi pour en discuter.

5100 Sous chaque compte apparaît le budget 2022. Il n'y a pas grand-chose qui change.

3160 Montants forfaitaires pour les piscines. Mme Sandra CACCIA relève que sa commune va à la Fondation de Vernand et rarement à Fontadel. Elle donne les chiffres y relatifs. Elle a des doutes sur les chiffres de ce point 5100 fournis par M. Jean-François ARMAND. **M. Jean-Marc ETTER voit avec lui pour organiser une rencontre avec lui et les boursiers.**

Mme Rebecca JOLY remarque qu'il manque les projets d'éducation numérique. Elle rappelle qu'il a été décidé, il y a déjà longtemps, d'équiper les classes progressivement selon un calendrier établi. Les coûts y relatifs sont évoqués, ils sont très fluctuants selon l'état des murs, le coût du câblage, etc.

M. Jean-Marc ETTER annonce que pour 2023 il ajoute le coût pour les 3P et 4P, selon le calendrier prévu.

3170.000 M. Luigi MANCINI trouve aussi que les chiffres avancés sont imprécis, il demande de les reprendre lors de la réunion prévue. Il annonce qu'il vient de recevoir le courriel suivant de M. Jean-François ARMAND, répondant à une demande que lui a adressée M. Jean-Marc ETTER :

« Effectivement, le poste 3185.010 concerne les honoraires (personnel externe et les coûts inhérents au secrétariat, gestion communale). ***Aussi, ce compte doit être maintenu avec le montant de 40'800.-.***
C'est bien le compte 3512.000 (Participation au salaire du secrétariat) qui n'existe plus pour le primaire ».

Quelques autres demandes notées par M. Jean-Marc ETTER seront examinées lors de la rencontre à fixer.

5120 3185.070 et 3185.080 Honoraires intendance et honoraires gestion technique bâtiments : M. Jean-Marc ETTER explique que pour 2023 il a fait une règle de trois par rapport à 2022. Pour 2024, les chiffres seront plus précis. Mme Nathalie SCHÖNI demande si en général les chiffres 2023 sont sous ou sur estimés ? C'est certainement un peu sous-estimé mais 2023 ira vers plus d'exactitude.

3312 et 4351 : M. Jean-Marc ETTER explique qu'il y a deux toits avec des panneaux photovoltaïques sur des collèges à Prilly qui devront être transférés à l'ASIGOS sachant qu'elle en bénéficiera. Elle les achètera à la valeur comptable. Il s'agit d'un geste de Prilly qui facilitera beaucoup les choses et évitera des tracas administratifs lourds et permettra une jolie économie pour l'ASIGOS.

Une nouvelle longue discussion s'engage entre tous concernant ces transferts de bâtiments, le DDP, les articles des statuts à ce sujet, qui ont d'ailleurs déjà été maintes fois débattus. Mme Rebecca JOLY tient à mettre au point qu'il est clair que les principes du secondaire s'appliquent au primaire. Chaque commune continue à gérer ses bâtiments qui, par contre, sont transférés. Elle signale que cela a été présenté à la COGEF qui n'a pas été contre.

Chacune et chacun parle du cas de sa commune passé, présent et futur, avec moult exemples, qui sont expliqués et commentés. Le futur paraît clair et optimiste pour Prilly et Romanel-sur-Lausanne, Jouxtens-Mézery semble plus soucieux.

5160 Il faut contrôler si toutes les charges figurent et fournir l'intendance.

5180 3152 Mettre CHF 4'000.00 au lieu de 350.00 car un canapé forestier est en voie de réalisation.

5200 M. Jean-Marc ETTER annonce qu'il y a peu de changements.

3188 : Mme Rebecca JOLY indique que c'est l'article 28 de la LEO qui régit les transports scolaires, auquel se réfère l'ASIGOS. Pour les exceptions hors légalité, à voir dans chaque commune individuellement ou à discuter au CODIR.

3522 : Mme Rebecca JOLY explique que les finances d'écolage de CHF 58'000.00 concernent les frais engendrés lorsque nos élèves vont dans une autre école. Mme Nathalie SCHÖNI s'étonne que cela soit pris en charge par l'ASIGOS. Il lui est répondu que dans l'autre sens, il y a un revenu de CHF 115'000.00 représentant tous les élèves qui sont enclassés chez nous alors qu'ils devraient l'être ailleurs.

5210 M. Jean-Marc ETTER remarque qu'il y a peu de modifications. Mme Nathalie SCHÖNI demande où apparaît la participation aux repas à la cantine et à l'animation organisée après les repas par le Service jeunesse de Prilly ? Contrairement à M. ETTER qui pense que cela concerne le parascolaire, elle estime que cela fait partie de la journée scolaire.

Un long débat a lieu à ce sujet, puis encore une fois sur les devoirs surveillés qui ne sont pas pris en charge par l'ASIGOS jusqu'à maintenant. Si cela devait être le cas, il faudrait revoir le pourcentage de la personne qui sera engagée prochainement

.

Les avis sont partagés. Chacune et chacun apporte ses arguments pour ou contre.

Au final, il est décidé de ne pas intégrer les devoirs surveillés dans l'ASIGOS. Il est rappelé au surplus que toute la prise en charge parascolaire (journée continue) n'est pas du ressort de l'ASIGOS mais des communes.

5300 et 5310 : pas de changement.

5310, 5330 et 5400 : charges de Romanel et Jouxtens à ajouter.

5600 Mme Sandra CACCIA regarde ce qu'il en est pour sa commune et rapportera lors de la séance prévue avec ses collègues et les directeurs.

5720 A voir avec M. Jean-François ARMAND car les chiffres manquent pour le primaire.

Participation des communes

Un bref commentaire est apporté par M. Jean-Marc ETTER à la question de la forte augmentation relevée par M. Christian MATILE pour sa commune. Il relève que ce sera beaucoup plus conséquent d'ici quelques années avec les investissements futurs.

Divers

- M. Jean-Marc ETTER annonce que le Fonds Peitrequin destiné uniquement aux écoles doit être transféré.

- Mme Sandra CACCIA a aussi un Fonds pour des activités et loisirs liés aux écoles. Il y a lieu de transférer tous ces fonds aux écoles.

- M. Luigi MANCINI annonce qu'il n'est pas possible de réunir la COGEF la semaine prochaine. Ce sera certainement au début août. Mme Rebecca JOLY rappelle que le **CODIR se réunit le** :

  JEUDI 4 AOÛT A 14.00 H A JOUXTENS-MEZERY

  pour adopter le budget 2023 définitif. Le CODIR peut voir la COGEF durant cette première semaine d'août. Luigi MANCINI appelle son président M. Philippe MUGGLI aujourd'hui et lance un Doodle.

- Mme Nathalie SCHÖNI relève que Jouxtens a des charges concernant la piscine qu'elle n'a pas trouvées dans le budget. Mme Rebecca JOLY explique qu'elles sont dans le compte 5200 3170.000, mais il serait opportun de mettre tout ce qui concerne les piscines dans « piscines » !

  Elle demande où se trouve ce qui concerne ce que paie Jouxtens pour l'accueil de ses enfants à la bibliothèque de Romanel ? Il s'agit d'une bibliothèque privée qui n'a rien à voir avec les écoles.

- Mme Rebecca JOLY propose l'adoption du procès-verbal du 16 juin 2022. Mme Nathalie SCHÖNI n'a pas eu le temps de le lire. Point à mettre à l'ordre du jour du 4 août.

- Mme Rebecca JOLY aborde le sujet des compétences financières du CODIR qui n'existent pas actuellement. Jusqu'à maintenant, c'était la commune de Prilly qui décidait d'adjuger des offres ou autres, bien que cela concernait l'ASIGOS, ce qui ne va pas. Quelles compétences pour les membres du CODIR et/ou les chefs de service ? Mme Nathalie SCHÖNI et M. Luigi MANCINI n'ont pas de signature dans leur commune.

  Mme Rebecca JOLY annonce qu'à Prilly les chefs de service ont jusqu'à CHF 5'000.00 seul, jusqu'à 10'000.00 chef de service + municipal. Ensuite c'est la Municipalité qui décide.

  Chacune et chacun expose comment ça se passe dans sa commune, diverses options sont abordées. La question se pose car l'offre, d'un montant de CHF 500'000.-, pour le mandat d'architecte pour le Grand-Pré sera présentée prochainement. Ensuite arriveront d'autres adjudications moins importantes. Faut-il dès lors fixer une limite et à qui on l'impose ?

  Après discussion une limite de CHF 5'000.00 chacun est adoptée.

- Rencontre avec la Préfète : voir quelles dates on peut lui proposer. Après établissement (compliqué !) de l'agenda ci-dessous, il est décidé de lui proposer ces mêmes dates et la séance du CODIR sera aménagée en conséquence si une d'entre elles lui convient.

- Médecins scolaires : comme prévu Mme Nathalie SCHÖNI a rencontré Mme Chloé Miauton et M. Tarek Azzi, pédiatres. Tous deux travaillent à temps partiel, ce qui complique la fixation du temps qu'ils peuvent consacrer aux

écoles. Après une longue discussion et négociations, il a été décidé que Mme Miauton prend en charge le primaire et M. Azzi le secondaire. Chacun suivra une journée de formation.

RAPPEL DE L'AGENDA DU CODIR :

JEUDI 4 AOÛT	14.00 H. JOUXTENS-MEZERY
MERCREDI 17 AOÛT	08.15 H. ROMANEL-SUR-LAUSANNE
MARDI 30 AOÛT	08.00 H. PRILLY
MERCREDI 21 SEPTEMBRE	08.00 H. JOUXTENS-MEZERY

Mme la Présidente Rebecca JOLY tient à souligner à nouveau que ce budget 2023 est un budget « en construction ». Elle remercie chacune et chacun de sa participation active, de son engagement, et souhaite un bel été et de bonnes vacances.

La séance est levée à 10.15 h.

La présidente	La secrétaire
Rebecca JOLY	Eliane CARNEVALE